

Journée technique d'information et d'échanges **Agir pour les Zones humides !**

Orientations et attentes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la restauration des zones humides



Illustration par 3 exemples de retours d'expérience

Mardi 12 décembre 2023 à Mozac (63)

Laurent Vienne (Direction des politiques d'intervention - service agriculture et milieux aquatiques)
Olivier Siméon (délégation Allier Loire Amont - service politique territoriale)

- 1. Les zones humides : Contexte d'intervention et pistes envisagées dans un cadre imposé**

- 2. REX : illustration au travers de 3 exemples sur le territoire Allier – Loire amont**
 - a. « Le Lignon Retrouvé » à Fay-sur-Lignon (43) – EPAGE Loire-Lignon – BV Lignon du Velay
 - b. Ruisseau de Mazayes et marais de Paloux - cne de St-Pierre-le-Chastel (63) – BV Sioule
 - c. Zones humides en forêt domaniale - ONF Montagnes d'Auvergne – BV Puydômois en LB

- 3. Questions réponses**

1. SDAGE 2022-2027 : chapitre 8 dédié aux ZH

- Il met en avant l'importance de connaître, **préserver et restaurer** les ZH
- il préconise de mettre en place des **plans d'action** à l'échelle des territoires

2. Le Plan d'adaptation au changement climatique

- Adopté par le bassin en 2018 et révisé le 6/04/2023
- Met en avant l'importance multifonctionnelle des zones humides et l'importance de les **préserver / restaurer** pour leurs services rendus

3. Etude d'évaluation de la politique zone humides de l'agence

- => **plan d'action** validé par CA pour mieux expliciter et rendre + lisibles les interventions ZH **AELB au 11^{ème} P.**
- Le plan recommande de **définir une stratégie**

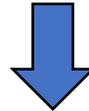
4. Le 11^{ème} Programme (2019-2024)

- **Les MAQ (dont les ZH) = priorité** du programme d'intervention pour restaurer la **qualité de l'eau**
- **Le CT = outil** pour sélectionner, concentrer et coordonner les actions - avec budget MAQ **312 M€** sur 6 ans
- **La biodiversité** : AAP PNA et biodiversité

Suite à ce contexte et recommandations

travail de réflexion pour accompagner, produire et mettre à disposition un cadre de référence et des outils

= **stratégie ZH - AELB**



permettant à chaque porteur dans ou hors CT d'être capable de proposer
un programme cible d'actions ZH cohérent
et articulé avec les objectifs globaux de son territoire



depuis le 6 avril 2023

mise en œuvre d'un **plan de résilience de bassin 2023-2024** :

modification des taux d'aides ZH

+ suppression de la condition d'éligibilité limitant intervention aux seuls CT

= **accélérer les actions de restauration des ZH**

1- Inventorier les zones humides existantes et rendre accessibles les données

→ Mieux les connaître, évaluer leur **état fonctionnel**

→ Les protéger, **éviter** de nouvelles dégradations et destructions

→ Articulation avec les documents d'urbanisme : SCoT, PLU(i)

→ Lien à la démarche ERc

Poursuivre l'**accompagnement** des territoires pour la réalisation et la fiabilisation des inventaires, la structuration, l'agrégation, la bancarisation et la diffusion des données

2- Evaluer l'état global des zones humides à l'échelle des masses d'eau et croiser avec les enjeux de bon état

→ Approche stratégique pour prioriser les **secteurs à enjeux**

→ Articulation avec les objectifs des contrats territoriaux

Mettre à disposition des outils cartographiques permettant une **vision stratégique de l'état global des zones humides** (quantification et spatialisation) et une **pré-hiérarchisation des enjeux** à une échelle hydrographique cohérente par des croisements entre les zones humides potentielles, les données d'occupation du sol et les enjeux identifiés

3- Mettre en œuvre des programmes d'actions en adéquation avec les enjeux du territoire et l'état fonctionnel des zones

→ Prioriser les **secteurs d'action**

→ Identifier les actions à mettre en œuvre

→ Mise en œuvre des actions dans le cadre des contrats territoriaux (restauration, acquisition foncière...)

Accompagner les territoires dans le montage et la mise en œuvre de leur programme d'action via :

- des **méthodologies opérationnelles** pour hiérarchiser les interventions
- des **références techniques** sur les travaux de restauration, les bonnes pratiques de gestion, les approches participatives

>> guides, outils-logiciels, formations, réseaux expérimentaux, appuis « individualisés »

4- Suivre, évaluer et communiquer

→ Mesurer l'**évolution** des milieux

→ Mesurer l'**efficacité** des actions

→ **Communiquer** et diffuser des retours d'expériences

Accompagner les territoires dans le suivi de l'état des zones humides, l'évaluation de l'efficacité des actions, et la communication
Avoir une évaluation stratégique des efforts de restauration des zones humides au vu des enjeux
>> guides, formations, appuis « individualisés »

CROISEMENT DES DONNÉES AVEC 5 ALTÉRATIONS RETENUES DES ZH AELB

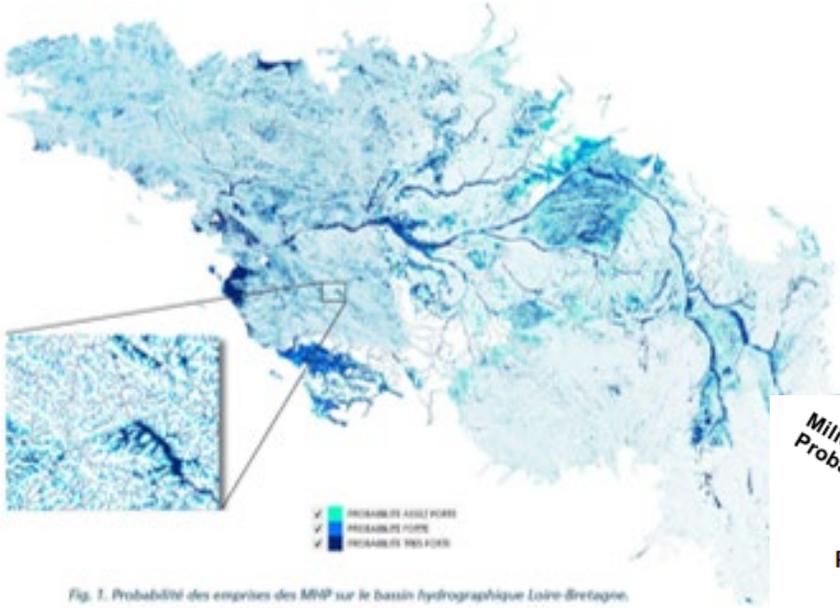


Fig. 1. Probabilité des emprises des MHP sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne, zoom de détail

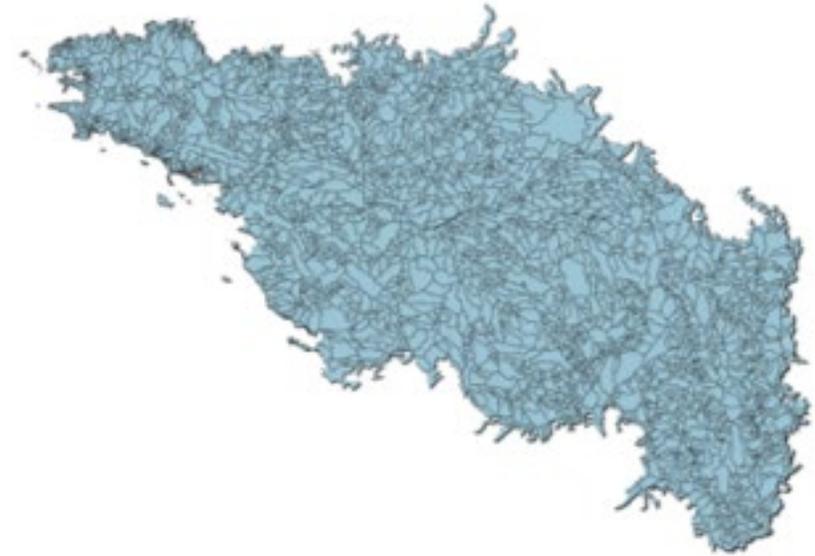
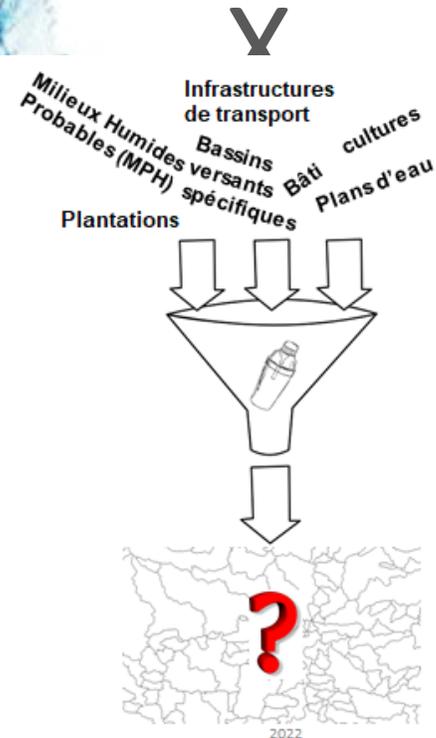


Fig. 2. Emprises des bassins versants spécifiques de masses d'eau sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne

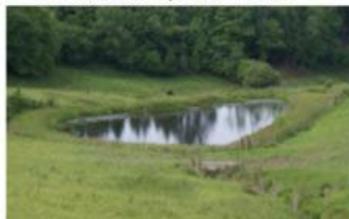


Artificialisation des sols



L.Granquillot/REA

Création de plans d'eau



Infrastructures de transport



Mise en culture

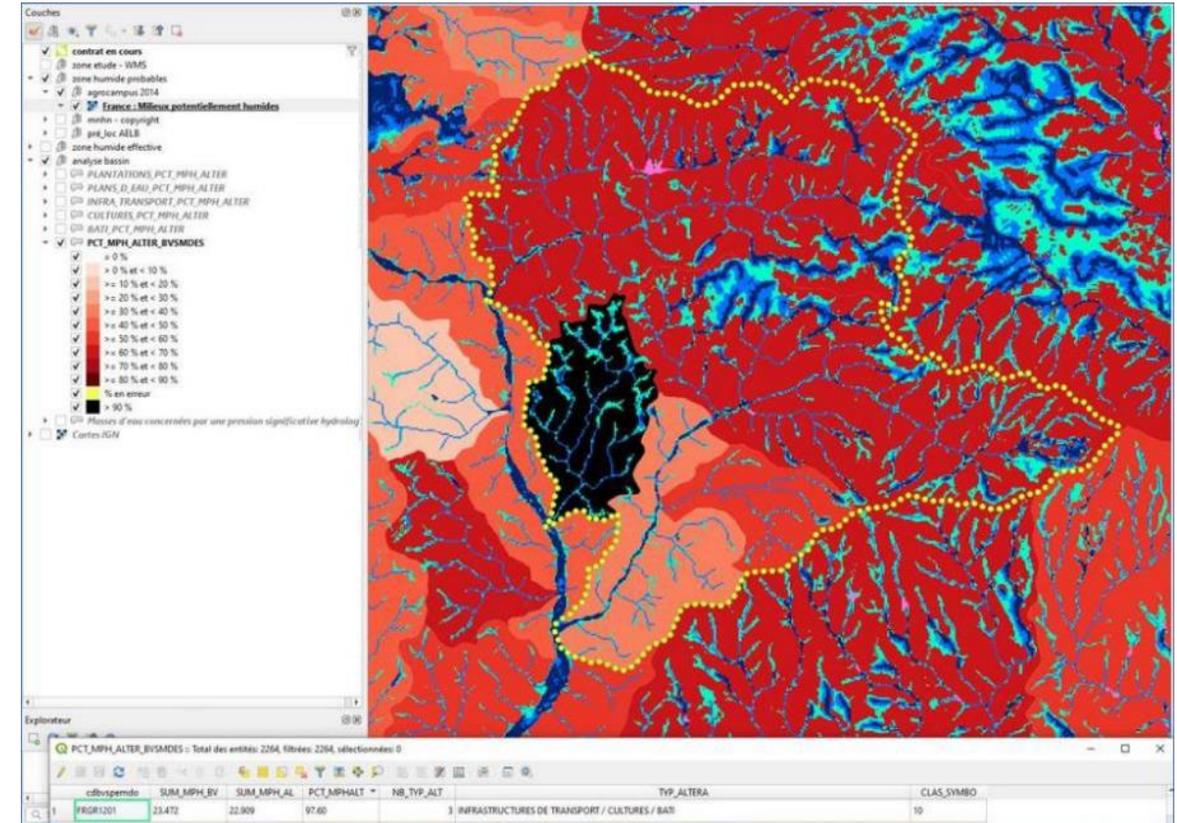
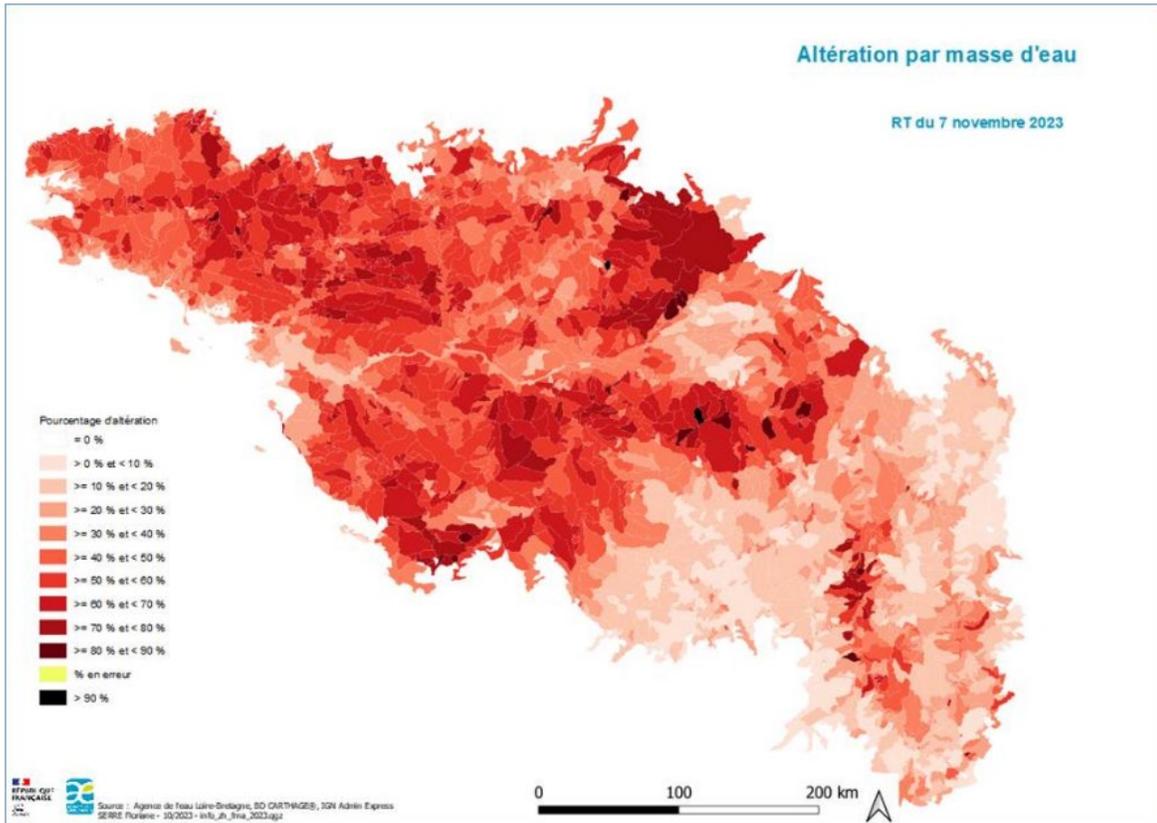


Loire Authion

Plantations forestières



Données ZH à disposition des porteurs de projets pour affiner leurs choix et orienter leurs priorités d'intervention

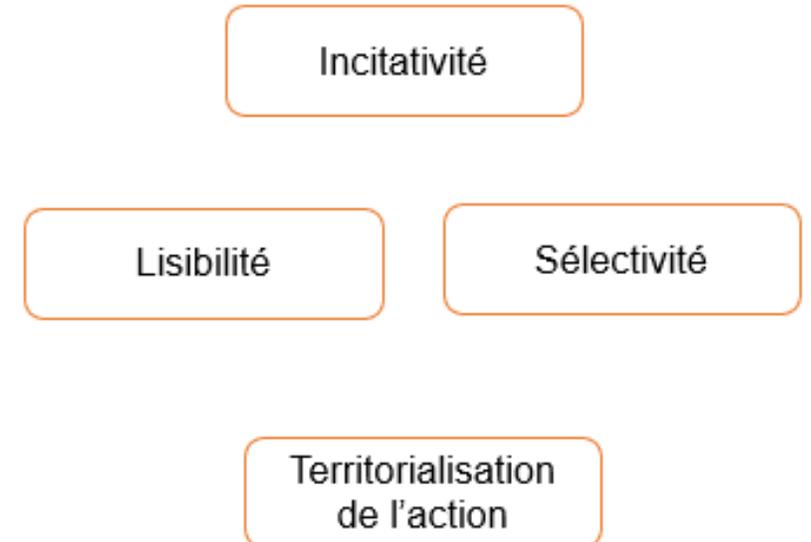
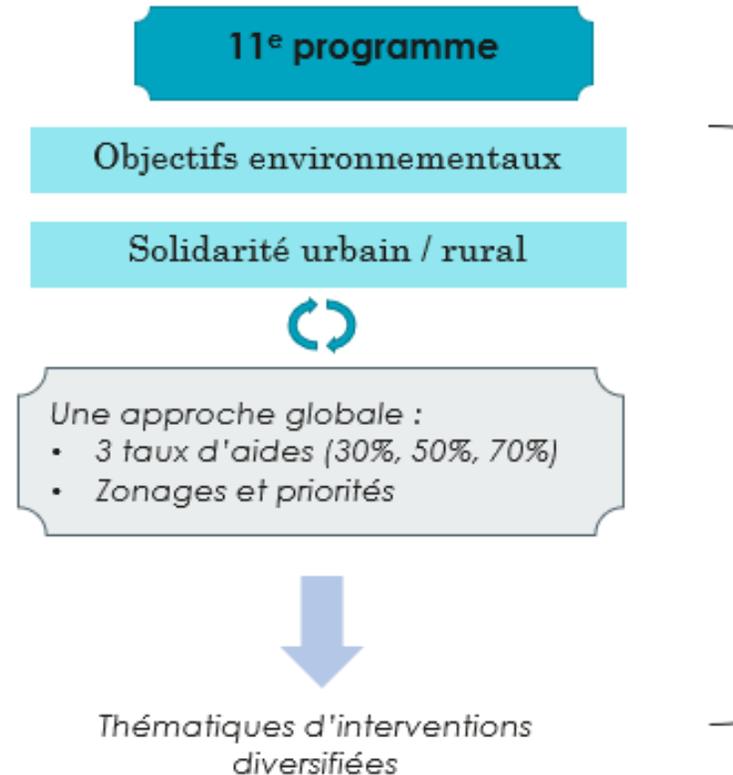


Quelles orientations prioritaires et principes d'action pour servir de base au 12^{ème} Programme ?

Le 11^e programme 2019-2024 a été construit pour répondre à **2 orientations prioritaires** :

Atteindre les **objectifs environnementaux du Sdage**
pour aller vers le bon état des eaux

Rénover le dispositif de **solidarité avec les territoires ruraux**
les plus défavorisés



Cadre de travail ZH pour le 12^e programme



CADRAGE NATIONAL

Plan eau, lettre de cadrage, Directives européennes, rapport IGEDD.....



CADRAGE BASSIN

Contribution du CB au chantier Eau

Plan de résilience Loire-Bretagne 2023-2024



DELIBERATION

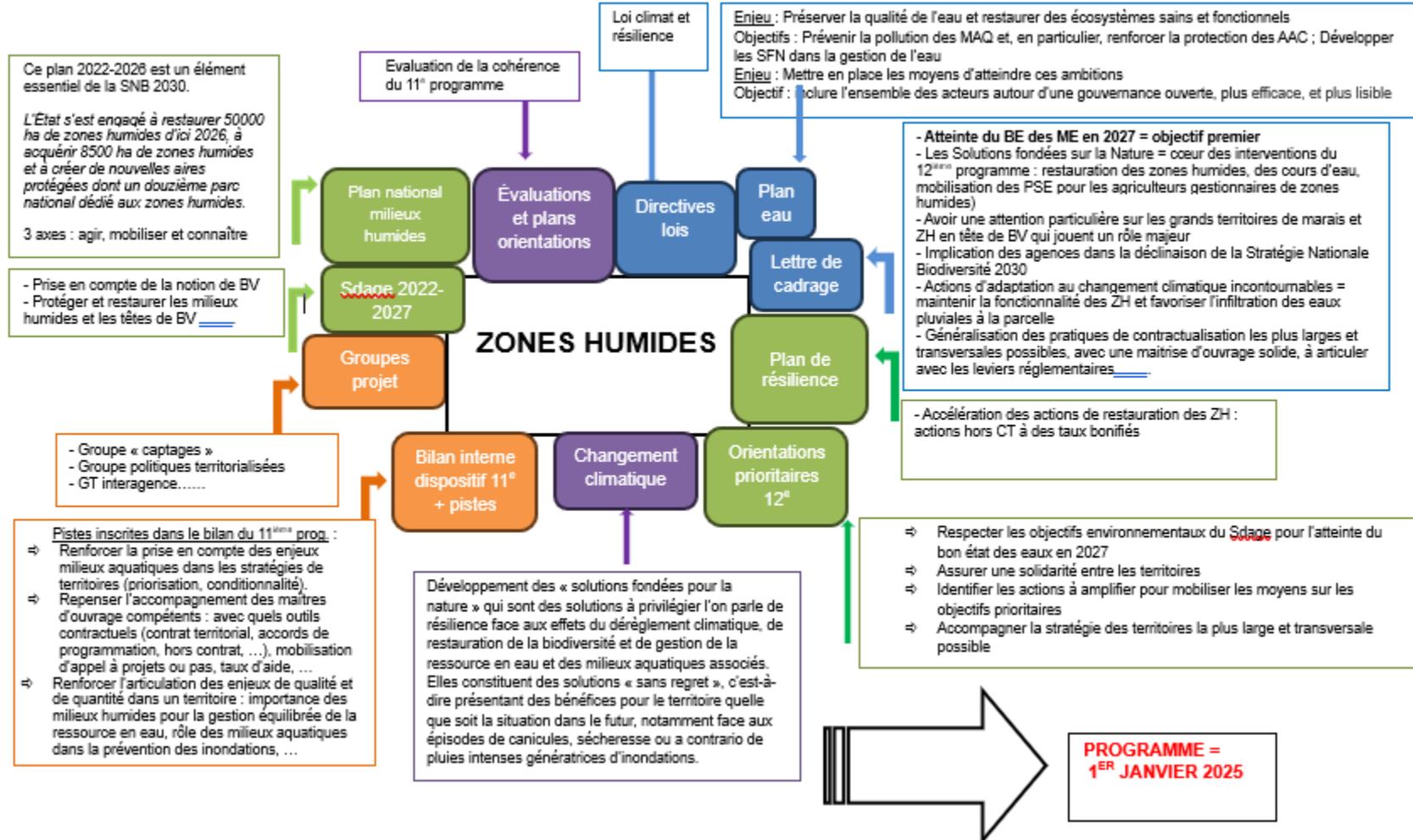
1^{ère} orientation posée par délibération du CA



BILANS 11^E PROGRAMME

Bilan du 11^e P et 1^{eres} pistes des services de l'agence

+ évaluations à venir

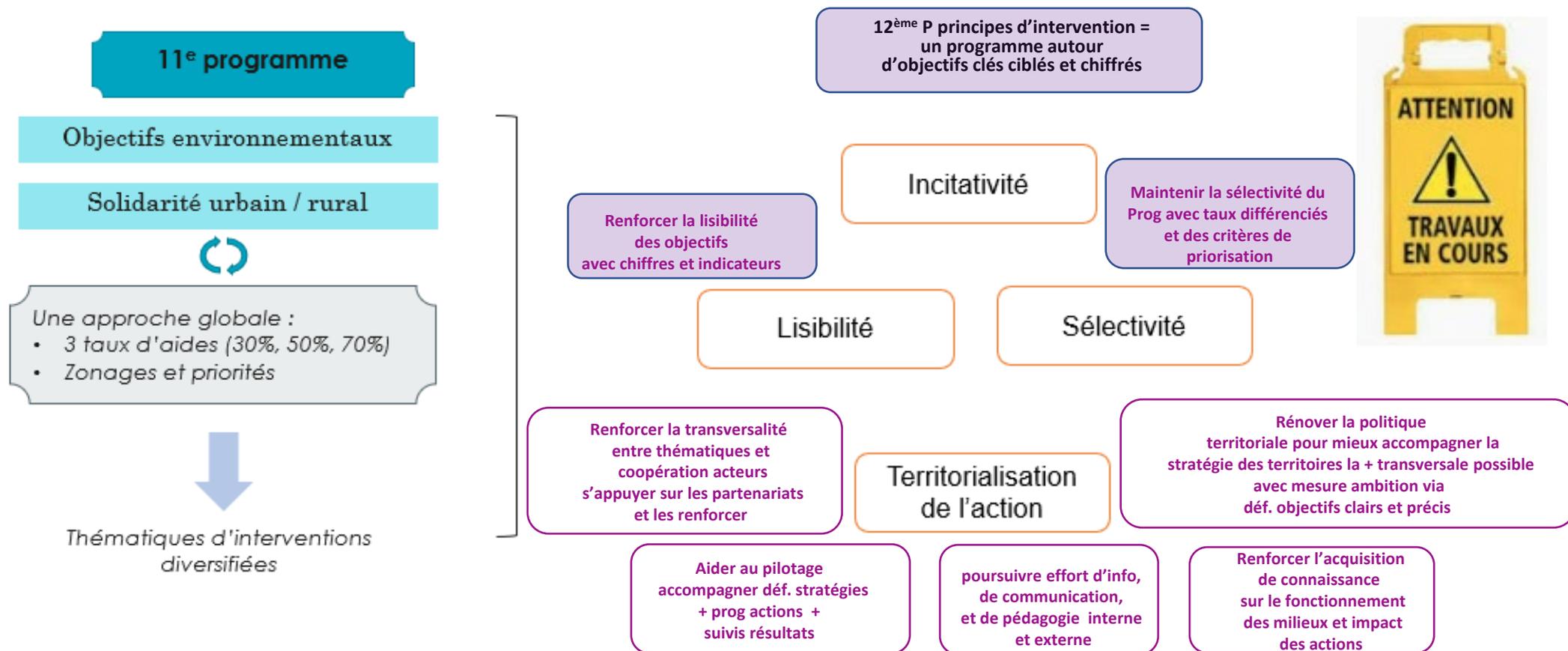


Quelles orientations prioritaires et principes d'action pour servir de base au 12^{ème} P ?

Le 11^e programme 2019-2024 a été construit pour répondre à **2 orientations prioritaires** :

Atteindre les **objectifs environnementaux du Sdage** pour aller vers le bon état des eaux

Rénover le dispositif de **solidarité avec les territoires ruraux** les plus défavorisés



Délibération 2023-84 : cadrage et méthode de travail
Délibération 2023-85 : plafond de recette à atteindre

CA 9/11 : orientations stratégiques plans d'orientation issus des évaluations

Délibération 2023-114 : orientations stratégiques
Délibérations 2023-147 et 2023-148 : plans d'orientations

CB 13/12 : trajectoire -10%
CA 14/12

À venir après le CA du 14/12 : les priorités et principes d'intervention du 12^e programme et des critères de priorisation des dispositifs

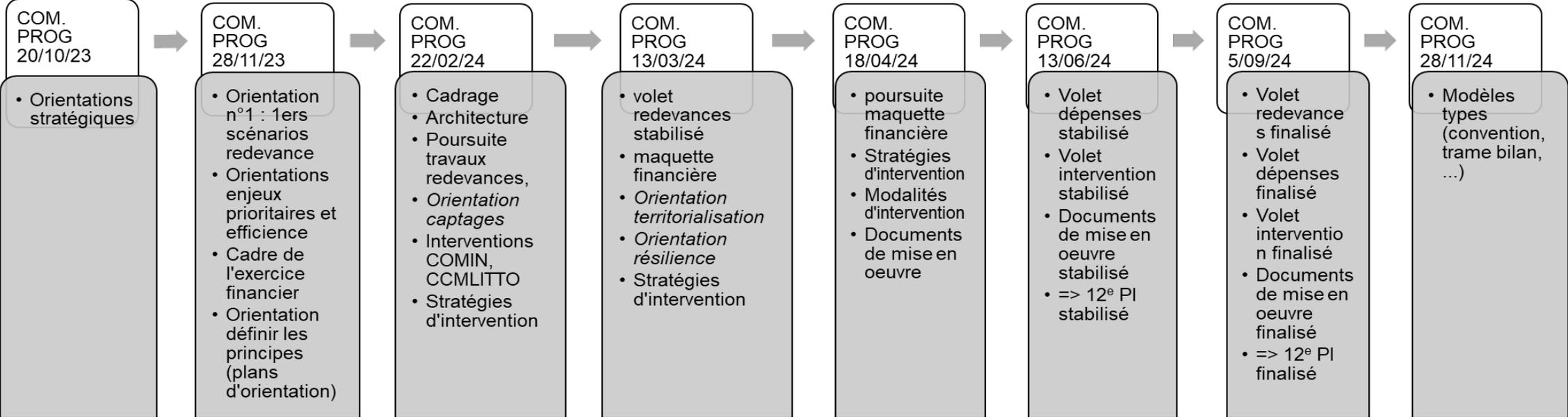
CA 14/03

5 Commissions territoriales en mai

CA 27/06

CA 24/09 : adoption et saisine du CB
CB-CA 8/10 : adoption définitive du 12^e PI

CA 12/12



Analyse de la cohérence stratégique : Quels éléments prendre en compte au 12^{ème} P
au regard du contenu 11^{ème} P, adéquation avec le SDAGE, et les priorités....

Hors CT

Taux d'aide
= 30%

Rempli les
critères SFN

Selon les pressions
exercées (drainage,
plan d'eau...)

Tête de bassin
versant

Contrat
territorial

Marais rétro-
littoraux

Champs
d'expansion
de crues

Inventaire de
zones humides

Taux d'aide
= 50%

ME superficielles

Atteindre le
BE des eaux

Place de
l'animation

Biodiversité à
préserver

Plan de gestion

Taux d'aide
= 70%

Stratégie ZH

ME
souterraines

Existence d'une
zone de
protection (aire
protégée ...)

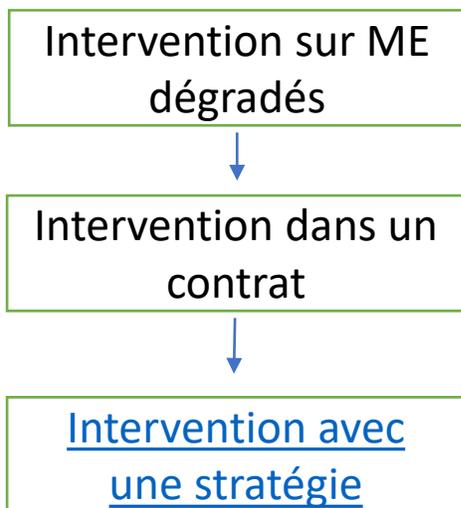
Selon les
fonctionnalités

Quelles orientations prioritaires et principes d'action ZH au 12ème Programme ?

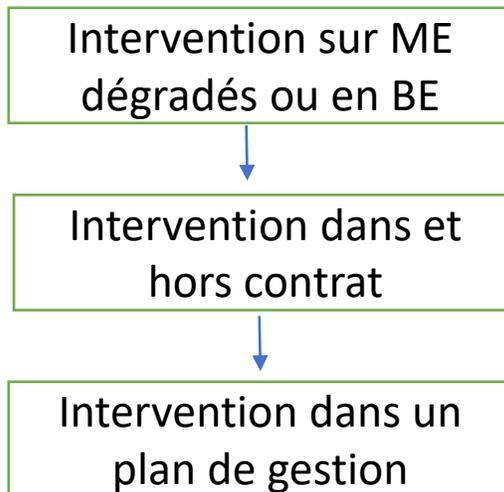


Eléments de cadrage :
Bon état 2027 – Solutions fondées sur la Nature –
Tête de Bassin Versant – PSE ZH – Stratégie Nationale
Biodiversité – Territorialisation des actions.....

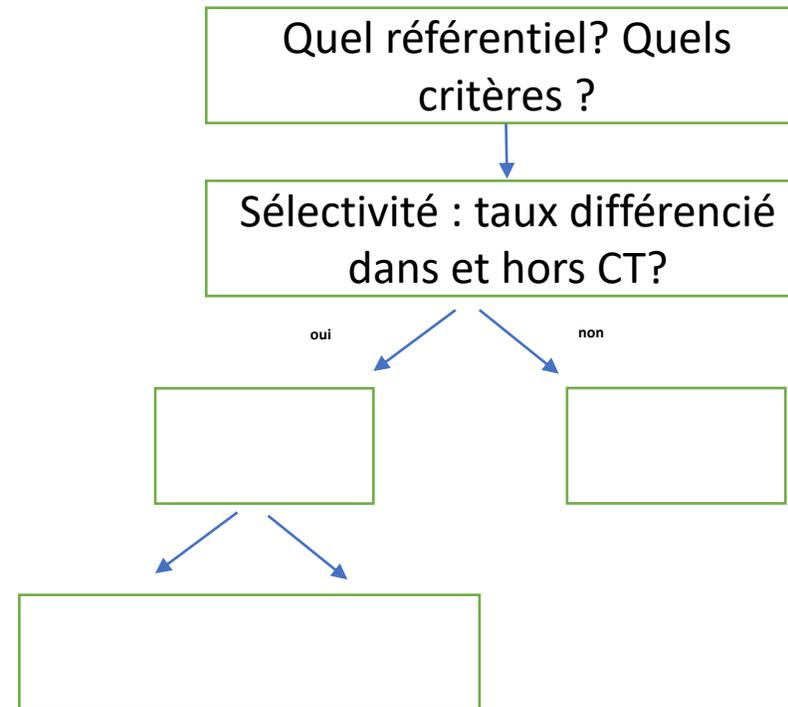
11^{ème} programme



Plan de résilience depuis le 6 avril 2023



12^{ème} programme



Places des marais rétro-littoraux?

1 - Le Lignon Retrouvé à Fay-sur-Lignon (43)

1/2



Maitre d'ouvrage



2017-2021

Cadre : Contrat territorial du Haut-Lignon

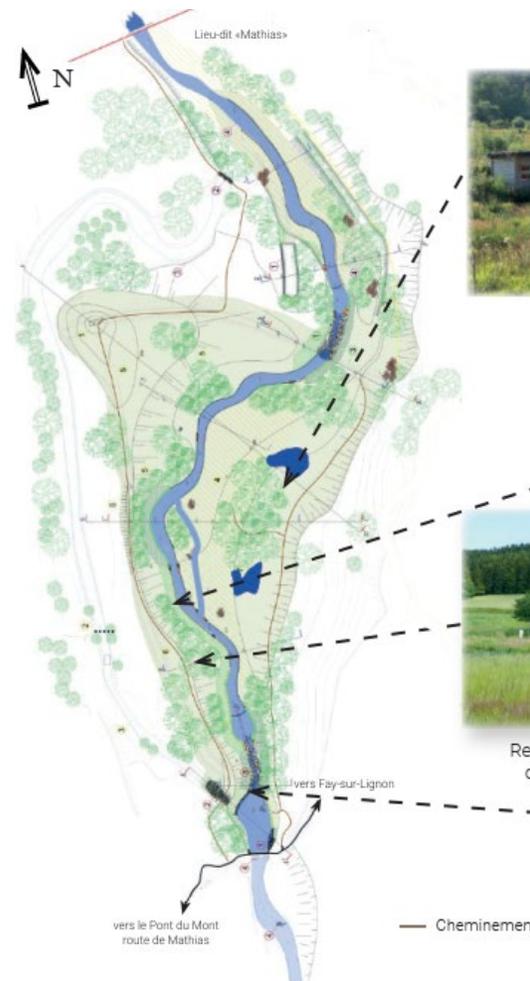


Lit historique du Lignon
(photo aérienne 1963)

- Atterrissement accentuant le risque d'inondation
- Méandrage et fragilisation de la digue par érosion
- Déplacement, rectification et incision du lit
- Envasement, altération de la qualité de l'eau et dystrophie
- Perte de l'usage baignade, activité pêche et cheminement limités



Création du plan d'eau sur le Lignon
(photo aérienne 2014 et superposition du cadastre)



Création de mares



Restauration des habitats



Restauration de prairies en « fleur de foin » par ensemencement



Organe de répartition des débits

1 - Le Lignon Retrouvé à Fay-sur-Lignon (43)

2/2



Plan d'eau avant les travaux - 2010



Le « Lignon retrouvé » après travaux - 2021



Le « Lignon retrouvé » pendant les travaux - 2017



2 - Ruisseau de Mazayes / marais de Paloux à St-Pierre-le-Chastel (63)

Amont
côté village

1962 -2019 :
tracé droit
recalibré

ru envasé,
écoulement
difficile,
habitats et
ripisylve peu
diversifiés

depuis 2020 :
tracé
reméandré
imaginé
comme avant
recalibrage



Aval (nord)
côté confluence Sioule

Maitrise ouvrage : Commune
- études
- acquisitions foncières
- travaux reméandrage
- travaux préalables (mares)
- suivis (ENS Départ. 63)
- valorisation (ponton)

Appui à conception, suivi
travaux et post-travaux :
Animateur-TR CT Sioule

Autres travaux en aval du
pont routier : réduction de
surlargeur et reméandrage
(com. com. Pontgibaud
Sioule et Volcans)

2 - Ruisseau de Mazayes / marais de Paloux à St-Pierre-le-Chastel (63)

avant travaux



après travaux



Ruisseau de Mazayes : état initial étiage 2015



Reméandrage / 2021



Marais de Paloux / Niveau d'eau moyen en période hivernale



Réseau de mare et ponton réalisé en régie par les employés communaux

retours d'expérience sur le territoire de la délégation Allier - Loire amont

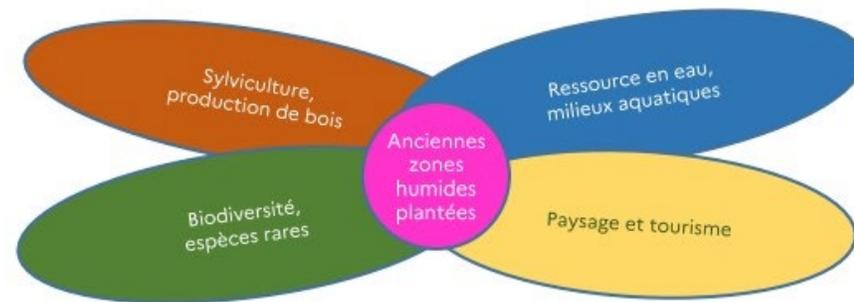
3 - Zones humides en forêt domaniale ou communale

Projet coordonné par Jean Obstancias, décembre 2022 Photos : Jean Obstancias

Restauration pilote de ZH avec évaluation du bénéfice environnemental



- bouchage de drains
- coupe de résineux sans replantation
- coupe de résineux avec replantation de feuillus
- (re)creusement de mares
- etc



Forêt domaniale de Balaty, Douglas plantés avec fossés de drainage, avant travaux de suppression de ce drainage ; les douglas seront conservés, mais leur densité va diminuer localement en faveur des aulnes saules et bouleaux - JO 2018 BV Aumance (63)



SMGF Fournols, parcelle 15, 6 ans après la coupe
JO 2022

Sources de la Dolore à Fournols – BV de la Dore (63)



Les sources de la Monne réouvertes—JO 2022

Sources de la Monne à St-Nectaire – BV de la Veyre (63)



Merci pour votre attention



**et nous nous tenons à disposition pour répondre à
vos questions !**

Les Solutions Fondées sur la Nature

Les Solutions fondées sur la Nature sont des actions qui s'appuient sur les écosystèmes pour relever les défis que posent les changements globaux à nos sociétés comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'approvisionnement en eau ou encore la sécurité alimentaire. Des écosystèmes résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent en effet de nombreux services écosystémiques pour nos sociétés tout en permettant de préserver et restaurer la biodiversité.



QU'EST-CE QU'UNE SOLUTION FONDÉE SUR LA NATURE ?

Les Solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme :

« les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

Le standard mondial de l'UICN s'appuie sur 8 critères :

- Défis sociétaux
- Conception à l'échelle
- Gain net de biodiversité
- Viabilité économique
- Gouvernance inclusive
- Equilibre des compromis
- Gestion adaptative
- Intégration et pérennité